



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: produit nettoyant

UFI: 1800-W02J-S009-T3H4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Prefa Aluminiumprodukte GmbH

Werkstraße 1

3182 Markt/Lilienfeld

Austria

T: +43 2762 502 0

Email: office.at@prefa.com

Service chargé des renseignements:

En externe :

Matthias Taxacher

E-mail : matthias.taxacher@innotec.at,

+43 5332 70800

www.innotec.at

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+43 2762 502 0

Disponible pendant les heures de bureau :

Lundi - jeudi : 07:00 - 12:00, 13:00 - 17:00 h

Vendredi : 07:00 - 13:00 h

France: numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 595

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Indications complémentaires: La formulation des catégories de danger se trouve dans la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Nom du produit: produit nettoyant

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
propane-2-ol
xylène, mélange d'isomères

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Aucune donnée disponible.

vPvB: Aucune donnée disponible.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien $\geq 0,1$ % (w/w).

(suite page 3)



Nom du produit: produit nettoyant

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

[% (w/w)]

CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 919-857-5 Numéro index: 649-327-00-6 REACH: 01-2119463258-33-XXXX	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 EUH066	75 – 100%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 REACH: 01-2119457558-25-XXXX	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10 – 25%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 REACH: 01-2119488216-32-XXXX	xylène, mélange d'isomères Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	1 – 2,5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Recourir à un traitement médical.

(suite page 4)



Nom du produit: produit nettoyant

(suite de la page 3)

Après ingestion:

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En fonction de l'état du patient, les symptômes et l'état général doivent être évalués par un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables.

En cas d'incendie, des gaz ou vapeurs de combustion dangereux peuvent être générés.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Accès restreint à la zone affectée jusqu'à la fin des travaux de nettoyage.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber avec un matériau inerte et liant liquide (sable, diatomite, liants acides, liants acides, liants universels).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 5)



Nom du produit: produit nettoyant

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Éviter la formation d'aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Respecter les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Entreposer dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Stocker conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée: température ambiante

Classe de stockage: 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VLEP (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

(suite page 6)



Nom du produit: produit nettoyant

(suite de la page 5)

CAS: 1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

VLEP (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm Peau

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 26.04.2024

IOELV (EU): (EU) 2019/1831

DNEL

CAS: 64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Oral	Exposition prolongée - effets systémiques	46 mg/kg bw/d (consommateur)
Dermique	Exposition prolongée - effets systémiques	46 mg/kg bw/d (consommateur) 77 mg/kg bw/d (travailleurs)
Inhalatoire	Exposition prolongée - effets systémiques	185 mg/m ³ (consommateur) 871 mg/m ³ (travailleurs)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	Exposition prolongée - effets systémiques	26 mg/kg bw/d (consommateur)
	exposition à court terme - effets systémiques	51 mg/kg bw (consommateur)
Dermique	Exposition prolongée - effets systémiques	319 mg/kg bw/d (consommateur) 888 mg/kg bw/d (travailleurs)
Inhalatoire	Exposition prolongée - effets systémiques	89 mg/m ³ (consommateur) 500 mg/m ³ (travailleurs)
	exposition à court terme - effets systémiques	178 mg/m ³ (consommateur) 1.000 mg/m ³ (travailleurs)

CAS: 1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

Oral	Exposition prolongée - effets systémiques	12,5 mg/kg bw/d (consommateur)
Dermique	Exposition prolongée - effets systémiques	125 mg/kg bw/d (consommateur) 212 mg/kg bw/d (travailleurs)
Inhalatoire	Exposition prolongée - effets systémiques	65,3 mg/m ³ (consommateur) 221 mg/m ³ (travailleurs)
	Exposition prolongée - effets locaux	65,3 mg/m ³ (consommateur) 221 mg/m ³ (travailleurs)
	exposition à court terme - effets systémiques	260 mg/m ³ (consommateur) 442 mg/m ³ (travailleurs)
	exposition à court terme - effets locaux	260 mg/m ³ (consommateur) 442 mg/m ³ (travailleurs)

(suite page 7)



Nom du produit: **produit nettoyant**

(suite de la page 6)

PNEC

CAS: 1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

eau douce	0,327 mg/l
eau de mer	0,327 mg/l
diffusion intermittente (eau douce)	0,327 mg/l
usine de traitement	6,58 mg/l
sédiments (eau douce)	12,46 mg/kg dw
sédiments (eau de mer)	12,46 mg/kg dw
terre	2,31 mg/kg dw

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail appropriées ont la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Choisir les moyens de protection corporelle en fonction des concentrations et de la quantité de substance dangereuse et du poste de travail. La résistance aux produits chimiques des moyens de protection doit être clarifiée avec les fournisseurs correspondants.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 8)



Nom du produit: produit nettoyant

(suite de la page 7)

Matériau des gants

Gants en caoutchouc nitrile ; épaisseur recommandée : 0,35 mm, temps de pénétration : > 480 min

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

EN 166

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Liquide

Couleur:

Transparent

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Aucune information disponible.

Point de fusion/point de congélation:

Aucune information disponible.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

82 °C

Inflammabilité

Facilement inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:

0,6 Vol %

Supérieure:

12 Vol %

Point d'éclair

13 °C

Température d'auto-inflammation

≥ 240 °C (CAS: 64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques)

Température de décomposition:

Aucune information disponible.

pH

Non déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique

Aucune information disponible.

Dynamique:

Aucune information disponible.

Solubilité

l'eau:

Pas ou peu miscible

(suite page 9)



Nom du produit: produit nettoyant

(suite de la page 8)

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

67-63-0	propane-2-ol	0,05 log Kow
1330-20-7	xylène, mélange d'isomères	3,16 log Kow

Pression de vapeur à 20 °C: 43 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,78 g/cm³

Densité de vapeur: Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Teneur en solvants:

VOC (CE) 780 g/l

Changement d'état

Propriétés comburantes Aucune information disponible.

Taux d'évaporation: Aucune information disponible.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant

Gaz inflammables néant

Aérosols néant

Gaz comburants néant

Gaz sous pression néant

Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.

Matières solides inflammables néant

Substances et mélanges autoréactifs néant

Liquides pyrophoriques néant

Matières solides pyrophoriques néant

Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

Liquides comburants néant

Matières solides comburantes néant

Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

(suite page 10)



Nom du produit: **produit nettoyant**

Explosibles désensibilisés

néant

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5.000 mg/kg (lapin)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.870 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

CAS: 1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

Oral	LD50	3.523 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 11)



Nom du produit: produit nettoyant

(suite de la page 10)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

LL0 (96 h)	100 mg/l (poisson) (Onchorhynchus mykiss)
LL50 (48 h)	> 1.000 mg/l (daphnia) (Daphnia magna)
LL50 (96 h)	> 1.000 mg/l (poisson) (Onchorhynchus mykiss)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

EC50 (48 h)	> 13.000 mg/l (daphnia) (Daphnia magna)
LC50 (96 h)	9.640 mg/l (poisson) (Pimephales promelas)
LC50 (24 h)	> 10.000 mg/l (daphnia) (Daphnia magna)
EC50 (72 h)	> 1.000 mg/l (algues) (Scenedesmus quadricauda)

CAS: 1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

EC50 (48 h)	1 mg/l (daphnia)
LC50 (96 h)	2,6 mg/l (poisson)
NOEC (72 h)	0,44 mg/l (algues)
LC50 (72 h)	1,3 mg/l (algues)

12.2 Persistance et dégradabilité

64742-48-9	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	80 % (28 d)
67-63-0	propane-2-ol	53 % (5 d)
1330-20-7	xylène, mélange d'isomères	>60 % (28 d)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

67-63-0	propane-2-ol	0,05 log Kow
1330-20-7	xylène, mélange d'isomères	3,16 log Kow

Facteur de bioconcentration (FBC)

CAS: 1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

BCF 25,9

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Aucune donnée disponible.

vPvB: Aucune donnée disponible.

(suite page 12)



Nom du produit: **produit nettoyant**

(suite de la page 11)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Mettre les résidus de produit au rebut par des entreprises autorisées selon les réglementations applicables localement.

Catalogue européen des déchets

Remarque : Le critère de classement des déchets du CED est lié à l'origine. Cela peut engendrer un autre classement. La décision à ce sujet est prise par le dernier utilisateur.

14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

UN1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), naphta
lourd (pétrole), hydrotraité)

IMDG, IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ISOPROPANOL
(ISOPROPYL ALCOHOL), Hydrocarbons, C9-C11, n-
alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics)

(suite page 13)



Nom du produit: **produit nettoyant**

(suite de la page 12)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA



Classe 3 Liquides inflammables.

Étiquette 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33

No EMS: F-E,S-E

Stowage Category B

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ) 1L

Quantités exceptées (EQ) Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

Catégorie de transport 2

Code de restriction en tunnels D/E

IMDG

Limited quantities (LQ) 1L

Excepted quantities (EQ) Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

"Règlement type" de l'ONU: UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ), 3, II

(suite page 14)



Nom du produit: **produit nettoyant**

(suite de la page 13)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 15)



Nom du produit: produit nettoyant

(suite de la page 14)

- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Remarques pour formation

Formation régulière du personnel participant au transport de marchandises dangereuses (conformément au chapitre 1.3 de l'ADR).

Avant la première manipulation, le stockage ou l'utilisation, les employés doivent être informés des propriétés de la substance et des mesures prises pour assurer la sécurité et la protection de l'environnement.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	D'après les données d'essais
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Danger par aspiration	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique:

UmEnA GmbH

<http://umena.at>

Email: office@umena.at

Date de la version précédente: 04.07.2024

Numéro de la version précédente: 1.2

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3